

A Transférer en urgence !

Le 21 août 2026

Comme je vous l'ai signifié hier jeudi 20 août 2026 en tête à tête, le transfert du détenu qui a agressé les collègues au rez de chaussée du Centre de Détention doit être finalisé dans les plus brefs délais.

L'établissement n'a pas les capacités de conserver en son sein tous les malades souffrant de problèmes psychiatriques.

Nous ne possédons aucune cellule capable d'accueillir et de résister à ce type de détenus, hormis le SMPR qui n'en veut pas...

Regardez et constatez ce qui reste de la cellule C.Pro.U après le bref mais inoubliable séjour furtif de ce pensionnaire... modèle...

Déjà que nous n'avons plus de place disponible dans cet établissement, il me semble inutile de continuer le massacre.

Le massacre !

Avant de continuer, l'**UFAP Unsa Justice** tient à apporter tout son soutien à nos collègues confrontés au quotidien à ces « barbares ».

L'**UFAP Unsa Justice** souhaite un prompt rétablissement à l'agent touché dans sa chair ainsi qu'à sa collègue du RDC. Nous avons une pensée pour leurs familles qui vont maintenant regarder l'avenir avec inquiétude et angoisse.

Vous avez Madame la Directrice (sans doute par soucis de protéger vos agents) demandé que toute intervention chez ce pensionnaire en « **éruption volcanique ?** » soit faite « **en gestion équipée** ».

Ce n'est pas tenable ! N'attendons pas le prochain incident !

L'**UFAP Unsa Justice** vous réitère donc sa demande de transfert immédiat et sans condition de ce détenu. S'il doit purger une peine de Quartier Disciplinaire, que celle-ci s'effectue ailleurs, loin du CPH Rennes/Vezin.

Pour le bureau, **UFAP Unsa Justice**

Le secrétaire local